

From: [REDACTED]

Subject: Accusé de réception

Date: February 6, 2017 at 20:49

To: Thomas.ANDRIEU@justice.gouv.fr, Eric.Ruelle@justice.gouv.fr, Floran.Vadillo@justice.gouv.fr, Anne.Wurtz@justice.gouv.fr, Nathalie.Vergez@justice.gouv.fr, Carol.Bizouarn@justice.gouv.fr, Sophie.Dulibeau@justice.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Est-ce trop vous demander que d'accuser réception des emails que vous avez reçus vis-à-vis de l'affaire McDonald's?

**Je vais interpellier M. Urvoas directement sur Twitter jusqu'à ce que l'un d'entre vous réponde.**

C'est une affaire qui s'aggrave de jour en jour. **Vous ne vous rendez peut-être pas encore compte qu'il s'agit là d'une affaire d'importance nationale mais vous finirez tôt ou tard par réaliser!** Rien que les enjeux financiers pour l'État sont énormes, pratiques commerciales agressives = amende allant jusqu'à 10% du CA. Le parlement européen a été très clair sur ce point, l'amende ne doit en aucun être inférieur aux profits tirés des pratiques concernées. Disons le clairement, rien que sur ces quelques dernières années, le montant total d'amendes peut se chiffrer à entre 500 millions à 5 milliards d'euros. Donc oui, les enjeux financiers pour l'État sont énormes. Si vous pensez que la prescription n'est que de 3 ans au pénal, faux... infraction occulte... et si la DDPP des Yvelines comme je l'explique par la suite ne s'est pas rendue compte des infractions, c'est bien la preuve dès lors qu'elles sont occultes et pas décelables à première vue.

J'ai saisi la DGCCRF qui a mandaté la DDPP des Yvelines pour mener l'enquête. Selon la DDPP des Yvelines, il n'y aurait aucune infraction. **C'est une farce!** Soit leurs agents sont incompetents, soit il existe d'autres raisons... trafic d'influence peut-être? Je ne sais pas. Ce que je sais c'est que prétendre qu'il n'y a aucune infraction est tout simplement impossible! Le PDF que j'ai fourni était, selon moi, suffisamment clair.

J'ai voulu faire valoir mon droit d'accès aux documents administratifs afin de comprendre leur " enquête " mais à ce jour, le directeur de la DDPP des Yvelines, M. Gilles Ruaud, se montre récalcitrant à me fournir les documents que je suis en droit de demander. Il lui reste encore quelques jours pour accéder à ma première demande mais je pense d'ores et déjà qu'il refuse de me les fournir.

Mon avocat doit d'ailleurs écrire à la DDPP pour tenter d'obtenir ces documents, mais il est évident qu'ils n'ont très certainement pas enquêté sérieusement. Je me doutais qu'ils allaient tenter de minimiser l'affaire mais à ce point là? Je vous invite à télécharger le PDF dont vous trouverez le lien sur la page d'accueil du site [France-v-McDonalds.org](http://France-v-McDonalds.org)

Et merci de clarifier s'il existe un lien entre l'avocat Eric Andrieu et Monsieur Thomas Andrieu, directeur de cabinet du Ministre. Pour information, l'avocat Eric Andrieu mentionné dans le PDF, qui serait le meilleur ami de Frédéric Péchenard (ancien numéro 1 de la Police Nationale), a d'ores et déjà été remplacé dans la plainte au civil que j'ai déposée contre le groupe McDonald's. **C'est quand même relativement inhabituel que de changer d'avocat en cours de procédure...** Il se pourrait que l'ordre de changer d'avocat soit venu directement des États-Unis. Encore une fois, c'est quelque chose de bizarre. J'ai des choses à dire sur ce changement mais que je révélerai plus tard.

**Merci d'accuser réception des emails qui vous ont été envoyés.**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

[REDACTED]